

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

## COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine dûment convoqué par Madame Sylvie RASSINOUX, Adjointe au Maire, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Francis BRETON, Maire de Saint-Philbert-de-Bouaine.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** vingt-trois mars deux-mille-vingt-deux

**Etaient présents :** Francis BRETON, Sylvie RASSINOUX, Hubert CORMERAIS, Sandrine BLUTEAU, Pierre CHATELIER, Marie-Thérèse GABORIAU, Jean-Jacques DENIAUD (arrivée au point n°2), Marie-Laure GRIMAUD, Anthony BAUDRY, Paulette BOURMAUD, Gilles CASSARD, François MORNET, Patricia LEGUET, Olivier MINEAU, Nicole OLIVIER, Gladys PATRON, Stéphane VIELVOYE

**Etaient absents excusés :**

Philippe RENAUD (pouvoir donné à Francis BRETON)  
Philippe MICHAUD (pouvoir donné à Pierre CHATELIER),  
Annabelle ZAKI (pouvoir donné à Sylvie RASSINOUX)  
Carole JOSNIN (pouvoir donné à Marie-Laure GRIMAUD)  
Elise DEBIEN (pouvoir donné à Hubert CORMERAIS),  
Cédric DUCHENE

**Sandrine BLUTEAU est nommée secrétaire de séance.**

### **1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2022**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal en date du 14 mars 2022.

## ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

### **2. Finances – approbation du compte de gestion du budget général 2021**

Monsieur Le Maire expose que le compte de gestion 2021 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2021 exécutées par le comptable public de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

A la clôture de l'exercice 2021, le compte de gestion du budget général de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	+748 819.32 EUR
Investissement	+474 654.11 EUR
<b>Total (I+F)</b>	<b>+ 1 223 473.43 EUR</b>

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le compte de gestion 2021 du budget principal de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine,**
- **de l'autoriser à signer le dit document.**

### **3. Finances – approbation du compte administratif du budget général 2021**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-14,*

Le compte administratif soumis au Conseil Municipal résume les opérations comptables émises par le Maire de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

En application de l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'élire le Président de séance.

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget général fait apparaître un résultat global excédentaire de **1 223 473.43** EUR se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de **748 819.32** EUR et par un excédent d'investissement de **474 654.11** EUR.

Monsieur Le Maire quitte provisoirement la salle de conseil pour laisser place au Président de séance.

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **reconnaître la sincérité des restes à réaliser,**
- **arrêter le résultat cumulé de l'exercice, tel que présenté ci-dessus,**
- **approuver le compte administratif du budget général de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine pour l'exercice 2021, tel que résumé ci-dessous :**

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	1 919 063.25	2 667 882.57	1 272 975.30	1 183 221.93	3 192 038.55	3 854 104.50
Résultats reportés				564 407.48		564 407.48
<b>Résultats de clôture</b>		<b>748 819.32</b>		<b>474 654.11</b>		<b>1 223 473.43</b>
Restes à réaliser			1 585 982.06	658 765.97	927 216.09	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>748 819.32</b>	<b>452 561.98</b>			<b>296 257.34</b>

### **4. Finances – affectation des résultats 2021 au budget général de la Commune 2022**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant que le compte administratif du budget général 2021 présente :

- Un excédent de fonctionnement de **748 819.32** euros,
- Un excédent d'investissement cumulé de **474 654.11** euros,

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2020 dans le budget général 2022 de la façon suivante :**

**Section de fonctionnement – recettes :**

**002 – excédent de l'année antérieure**

**0 EUR**

**Section d'investissement – dépenses :**

**001 – déficit d'investissement reporté : 0 EUR**

**Section d'investissement – recettes :**

**001 – excédent d'investissement reporté : 474 654.11 EUR**

**1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 748 819.32 EUR**

**5. Finances – taux d'imposition 2022**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi de finances pour 2020 n°2019-1479, notamment son article 16*

*Vu la loi de finances pour 2021 n°2020-721,*

Monsieur Le Maire rappelle les bases et les taux d'imposition de l'année 2021 :

	Taxe foncière Bâti	Taxe foncière non bâti
<b>TAUX 2022</b>	<b>34.66 %</b>	<b>43.94 %</b>

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances pour 2020 prévoit à son article 16 la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette réforme de la fiscalité est entrée progressivement en vigueur depuis 2020.

Depuis 2021, la Commune ne doit plus délibérer sur le taux de la taxe d'habitation ni pour les résidences principales, ni pour les résidences secondaires.

La suppression de la taxe d'habitation est en partie compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant cette taxe foncière :

- D'une part, le transfert de la part départementale aux communes implique que depuis 2021, la commune délibère sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de 2020 dans le respect de certaines règles de plafonnement.  
La taxe foncière sur les propriétés bâties devient le nouveau pivot des règles de lien, en remplacement de la taxe d'habitation.

En 2021, la Commune perd 514 618 euros de taxe d'habitation qui sont compensés par 351 396 euros de part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que 163 222 euros de compensation de l'Etat.

- D'autre part, l'article 29 de la loi de finances pour 2021 prévoit un abattement de 50% des bases de foncier bâti des établissements industriels.  
Pour la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine, cela a pour conséquence une perte financière compensée par 112 997 euros de la part de l'Etat.

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière.

## PROPOSITION DE TAUX D'IMPOSITION 2022

SIMULATION SANS MODIFICATION DES TAUX	BASES 2022	TAUX 2022	PRODUITS 2022
TAXE FONCIER BATI	1 918 000 €	34,660%	664 779 €
TAXE FONCIER NON BATI	217 300 €	43,940%	95 482 €

**Considérant les projets d'investissements de la Commune à compter de l'année 2022,  
Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la  
définition des taux d'imposition suivante :**

	Taxe foncière Bâti	Taxe foncière non bâti
<b>TAUX 2021</b>	<b>34.66 %</b>	<b>43.94 %</b>

### **6. Finances – budget primitif général 2022**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 14 mars 2022,*

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le budget primitif principal. Le vote s'effectue par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif général 2022 de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine ainsi qu'il suit :**

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N=1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	515 000,00	0,00	627 200,00	0,00	627 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	908 000,00	0,00	921 000,00	0,00	921 000,00
014	Atténuations de produits	8 350,00	0,00	8 350,00	0,00	8 350,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	399 000,00	0,00	515 700,00	0,00	515 700,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 830 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 072 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 072 250,00</b>
66	Charges financières	30 000,00	0,00	25 979,36	0,00	25 979,36
67	Charges spécifiques (3)	6 500,00	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 866 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 104 729,36</b>	<b>0,00</b>	<b>2 104 729,36</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	504 950,00		414 661,34	0,00	414 661,34
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	45 000,00		80 000,00	0,00	80 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>550 950,00</b>		<b>494 661,34</b>	<b>0,00</b>	<b>494 661,34</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 417 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 599 390,70</b>	<b>0,00</b>	<b>2 599 390,70</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 599 390,70</b>
--	---------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	86 800,00	0,00	49 920,00	0,00	49 920,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	470 000,00	0,00	425 000,00	0,00	425 000,00
731	Fiscalité locale	961 000,00	0,00	901 000,00	0,00	901 000,00
74	Dotation et participations (3)	840 000,00	0,00	1 018 400,00	0,00	1 018 400,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	65 000,00	0,00	60 830,00	0,00	60 830,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 427 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 460 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 460 150,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 427 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 460 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 460 150,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 427 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 460 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 460 150,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>139 240,70</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 599 390,70</b>
--	---------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>494 661,34</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	4 420,00	2 310,82	157 000,00	0,00	159 310,82
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	38 337,60	162 811,40	45 529,60	0,00	208 341,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 266 542,40	524 004,98	1 146 107,56	0,00	1 670 112,54
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	892 840,86	7 159,14	0,00	900 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 309 300,00</b>	<b>1 581 968,06</b>	<b>1 355 796,30</b>	<b>0,00</b>	<b>2 937 764,36</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	121 923,17	0,00	121 923,17
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	209 000,00	0,00	193 251,26	0,00	193 251,26
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>209 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>315 174,43</b>	<b>0,00</b>	<b>315 174,43</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	4 014,00	0,00	0,00	4 014,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 518 300,00</b>	<b>1 585 982,06</b>	<b>1 670 970,73</b>	<b>0,00</b>	<b>3 256 952,79</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>2 518 300,00</b>	<b>1 585 982,06</b>	<b>1 670 970,73</b>	<b>0,00</b>	<b>3 256 952,79</b>
--------------	--	---------------------	---------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
--	--	--	--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>3 256 952,79</b>
---	--	--	--	--	--	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	548 801,00	654 751,97	400 000,00	0,00	1 054 751,97
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	68 205,72	0,00	68 205,72
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>548 801,00</b>	<b>654 751,97</b>	<b>468 205,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 122 957,69</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	117 985,92	0,00	168 000,00	0,00	168 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	736 155,60	0,00	748 819,32	0,00	748 819,32
138	Autres subventions invest, non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>854 141,52</b>	<b>0,00</b>	<b>916 819,32</b>	<b>0,00</b>	<b>916 819,32</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	4 014,00	0,00	0,00	4 014,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 402 942,52</b>	<b>658 765,97</b>	<b>1 385 025,04</b>	<b>0,00</b>	<b>2 043 791,01</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	504 950,00		414 661,34	0,00	414 661,34
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	46 000,00		80 000,00	0,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>550 950,00</b>		<b>494 661,34</b>	<b>0,00</b>	<b>494 661,34</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 953 892,52</b>	<b>658 765,97</b>	<b>1 879 686,38</b>	<b>0,00</b>	<b>2 538 452,35</b>
						+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>718 500,44</b>
						=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>3 256 952,79</b>
Pour information :						
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.				<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>		<b>494 661,34</b>

## 7. Finances – approbation du compte de gestion du budget annexe d'assainissement 2021

Monsieur Le Maire expose que le compte de gestion 2021 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2021 exécutées par le comptable public de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

A la clôture de l'exercice 2021, le compte de gestion du budget annexe d'assainissement fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2021
Exploitation	139 240.70 EUR
Investissement	243 846.33 EUR
<b>Total (I+F)</b>	<b>383 087.03 EUR</b>

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe d'assainissement de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine,**
- **de l'autoriser à signer le dit document.**

**8. Finances – approbation du compte administratif du budget annexe d'assainissement 2021**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.02121-14,*

Le compte administratif soumis au Conseil Municipal résume les opérations comptables émises par le Maire de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

En application de l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'élire le Président de séance.

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget annexe d'assainissement fait apparaître un résultat global excédentaire de 383 087.03 EUR se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 139 240.70 EUR et par un excédent d'investissement de 243 846.33 EUR.

Monsieur Le Maire quitte provisoirement la salle de conseil pour laisser place au Président de séance

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

- **reconnaître la sincérité des restes à réaliser,**
- **arrêter le résultat cumulé de l'exercice, tel que présenté ci-dessus,**
- **approuver le compte administratif du budget assainissement de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine pour l'exercice 2021, tel que résumé ci-dessous :**



	Résultat de clôture 2021
Exploitation	9 781.51 EUR
Investissement	37 085.09 EUR
<b>Total (I+F)</b>	<b>46 866.60 EUR</b>

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe « cellules commerciales Le Verdon » de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine,**
- **de l'autoriser à signer le dit document.**

**11. Finances – approbation du compte administratif du budget annexe « Cellules commerciales Le Verdon » 2021**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.02121-14,*

Le compte administratif soumis au Conseil Municipal résume les opérations comptables émises par le Maire de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

En application de l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'élire le Président de séance.

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget annexe « cellules commerciales Le Verdon » fait apparaître un résultat global excédentaire de 46 866.60 EUR se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 9 781.51 EUR et par un excédent d'investissement de 37085.09 EUR.

Monsieur Le Maire quitte provisoirement la salle de conseil pour laisser place au Président de séance

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

- **reconnaître la sincérité des restes à réaliser,**
- **arrêter le résultat cumulé de l'exercice, tel que présenté ci-dessus,**
- **approuver le compte administratif du budget annexe « cellules commerciales Le Verdon » de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine pour l'exercice 2021, tel que résumé ci-dessous :**

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	2 301.08	876.14	185 893.61	0.00	188 315.02	876.14
Résultats reportés		11 206.45		222 978.70		234 185.15
<b>Résultats de clôture</b>		<b>9 781.51</b>		<b>37 085.09</b>		<b>46 866.60</b>
Restes à réaliser				10 000.00		10 000.00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>9 781.51</b>		<b>47 085.09</b>		<b>56 866.60</b>

## **12. Finances – affectation des résultats 2021 au budget annexe « cellules commerciales Le Verdon » de la Commune 2022**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant que le compte administratif du budget annexe « cellules commerciales Le Verdon » 2021 présente :

- Un excédent de fonctionnement de 9 781.51 euros,
- Un excédent d'investissement cumulé de 37 085.09 euros,

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2021 dans le budget annexe cellules commerciales Le Verdon 2022 de la façon suivante :**

### **Section de fonctionnement – recettes :**

**002 – excédent de l'année antérieure 9 781.51 EUR**

### **Section d'investissement – recettes :**

**001 – excédent d'investissement reporté : 37 085.09 EUR**

**1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00 EUR**

## **13. Finances – budget primitif annexe « cellules commerciales Le Verdon » 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,

*Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M14,*

*Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 14 mars 2022,*

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le budget primitif annexe « cellules commerciales Le Verdon ».

Le vote s'effectue par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif annexe « cellules commerciales Le Verdon » 2022 de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.**

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	6 650,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 200,00</b>
66	Charges financières	2 250,00	0,00	2 250,00	0,00	2 250,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (sem-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>8 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 450,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	3 100,00		-7 528,49	0,00	-7 528,49
042	Opérations entre transf. entre sections (4) (5)	0,00		24 500,00	0,00	24 500,00
043	Opérations entre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 100,00</b>		<b>16 971,51</b>	<b>0,00</b>	<b>16 971,51</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 421,51</b>	<b>0,00</b>	<b>21 421,51</b>
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPÉ						0,00
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>21 421,51</b>

(1) Voir état B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf la 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courants (3)	1 693,55	0,00	11 640,00	0,00	11 640,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 693,55</b>	<b>0,00</b>	<b>11 640,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 640,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 693,55</b>	<b>0,00</b>	<b>11 640,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 640,00</b>

042	Opérations entre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations entre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>1 693,55</b>	<b>0,00</b>	<b>11 640,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 640,00</b>
--------------	--	-----------------	-------------	------------------	-------------	------------------

<b>+</b>					
<b>R 002 RESULTAT REPORTE DU ANT(C)PE</b>					
<b>=</b>					

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					
<b>21 421,51</b>					

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>16 971,51</b>	Il s'agit, pour un budget validé en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux financements de la collectivité.
---	------------------	---

(1) Voir état (R) pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = R/ 021 ; D/ 040 = RF 042 ; R/ 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération R/ 021 + R/ 040 – D/ 040.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
019	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	185 631,25	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>185 631,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 947,45	0,00	14 056,60	0,00	14 056,60
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	42 500,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régime) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>50 447,45</b>	<b>0,00</b>	<b>64 056,60</b>	<b>0,00</b>	<b>64 056,60</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>236 078,70</b>	<b>0,00</b>	<b>64 056,60</b>	<b>0,00</b>	<b>64 056,60</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>236 078,70</b>	<b>0,00</b>	<b>64 056,60</b>	<b>0,00</b>	<b>64 056,60</b>
+						
0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPÉ						0,00
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>64 056,60</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser Nat	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (rapues) (sauf le 138) (3)	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
10	Dotation, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest, non transf, (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	3 100,00		-7 520,49	0,00	-7 520,49
040	Opérations entre transf, entre sections (10) (11)	0,00		24 500,00	0,00	24 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 100,00</b>		<b>16 971,51</b>	<b>0,00</b>	<b>16 971,51</b>

<b>TOTAL</b>	<b>13 100,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>16 971,51</b>	<b>0,00</b>	<b>26 971,51</b>
--------------	------------------	------------------	------------------	-------------	------------------

I					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POS(TIF REPORTE OU ANT)C(PE					
37 000,00					

=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					
64 056,00					

Pour information :

I s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. I sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>16 971,51</b>
--	------------------

## URBANISME – AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT

### 14. Eolien – projet de réalisation du repowering du parc éolien sur la commune.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'un projet de repowering du parc éolien, la commune a été sollicitée par la société VALOREM (RCS 395.388.739), en vue de l'autoriser à réaliser une étude de faisabilité pour remplacer le parc éolien existant.

Ce projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les Services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à réaliser un repowering du parc éolien dont l'électricité produite serait injectée sur le réseau électrique existant le plus adéquat.

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser la société VALOREM, les sociétés de projet, ou toute société qui s'y substituerait, à procéder à l'étude de faisabilité du repowering du parc éolien.**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au projet de repowering du parc éolien présentés par VALOREM, les sociétés de projet, ou toute société qui s'y substituerait.**

## VOIRIE - RESEAUX ET ASSAINISSEMENT

### **15. Eclairage public -cheminement piétonnier adjacent au terrain de football**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'avis de la commission bâtiment et sport du 07 décembre 2021,*

*Vu la délibération n° DEL100CSPB211214 en date du 14 décembre 2021 relative aux travaux d'éclairage de son terrain de football synthétique et du cheminement piétonnier adjacent,*

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre des travaux de construction d'un terrain de football synthétique, il convient de confier au SyDEV la réalisation des travaux d'éclairage du cheminement piétonnier adjacent.

Le conseil municipal a délibéré le 14 décembre 2022 sur un montant total de de 15 184 euros HT avec une participation de la Commune à hauteur de 7592 euros représentant 50 % de la dépense.

Les travaux sont finalement d'un montant de 14 332 euros HT (17 198 euros TTC) avec une participation de la commune à hauteur de 10 032 euros correspondant à 70 % de la dépenses.

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **De réaliser les travaux d'éclairage autonome le long du terrain de football synthétique pour un montant à hauteur de 14 332 euros HT, dont 10 032 euros de participation de la Commune correspondant à 70 % du coût,**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes conventions et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

## INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

### **16. Droit de Prémption Urbain**

M. le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de droit de préemption en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Numéro de Parcelles	Adresse	Décision du Maire
AS 141	2 mail du coteau	Pas d'exercice du droit de préemption
Av 481, AV 516, AV 529	2 rue Sonia Delaunay	Pas d'exercice du droit de préemption

### **17. Marchés publics**

Néant

## COMMISSIONS & REUNIONS

## **18. Compte-rendu des dernières commissions**

- **CME du 01<sup>er</sup> mars 2022**

*Madame Sylvie RASSINOUX expose que le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni le 01 mars 2022 pour travailler sur le projet d'éco-pâturage et la chasse à l'œuf.*

- **Commission communication du 10 et 23 mars 2022**

*Monsieur Le maire expose que la commission communication s'est réunie les 10 et 23 mars 2022 pour travailler sur le Mag Infos.*

- **Commission culture du 16 mars 2022**

*Les membres de la commission culture expose que la commission s'est réunie le 16 mars 2022 pour faire le point sur le dernier spectacle, préparer le prochain spectacle (Arnaud DEMANCHE) et la prochaine saison culturelle. La commission a également étudié une proposition d'exposition photographique.*

- **Commission bâtiment et sport du 24 mars 2022**

*Monsieur Hubert CORMERAIS expose que la commission bâtiment et sport s'est réunie le 24 mars 2022 pour travailler sur l'aménagement de la salle du conseil concernant le mobilier.*

- **Commissions « bâtiment et sport » et « enfance, jeunesse » du 29 mars 2022**

*Monsieur Hubert CORMERAIS et Madame Sylvie RASSINOUX exposent que les commissions se sont réunies le 29 mars 2022 pour étudier les candidatures de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet multi-accueil, ceci afin de retenir trois candidats invités à nous remettre une offre.*

## **19. Date de la prochaine réunion du conseil municipal :**

- 25 avril 2022 à 19H30

## **QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H50.

Le Président de séance,  
Francis BRETON



La Secrétaire de séance,  
Sandrine BLUTEAU

